

LA TRAHISON ET LE FAUX JUGEMENT DE JESUS

Matthieu 26:47-68; 27:1, 2, 11-26

LEÇON 63 - COURS DES ADULTES

VERSET DE MEMOIRE: "Il a été maltraité et opprimé, et Il n'a point ouvert la bouche, semblable à un agneau qu'on mène à la boucherie, à une brebis muette devant ceux qui la tondent; Il n'a point ouvert la bouche" (Esaïe 53:7).

I L'Arrestation de Jésus à l'Heure des Ténèbres

1. Une grande foule armée d'épées et de bâtons est envoyée pour s'emparer de Jésus: Matthieu 26:47.
2. Judas trahit Jésus par un baiser: Matthieu 26:48-50.
3. Pierre tira son épée et coupa l'oreille à Malchus: Matthieu 26:51-56; Jean 18:10.

II Les Jugements à Minuit et au Matin Devant Le Sanhédrin

1. Le premier jugement de Jésus devant Caïphe eut lieu la nuit: Matthieu 26:57-68.
2. Le second jugement de Jésus devant Caïphe eut lieu au lever du jour: Matthieu 27:1; Marc 15:1; Luc 22:66-71.

III Les Trois Jugements Devant les Juges Romains

1. Le premier verdict de Pilate fut : "Je ne trouve rien de coupable en cet homme": Matthieu 27:1, 2, 11-14; Luc 23:1-5.
2. Hérode trouva que Jésus n'a rien fait qui mérite la mort: Luc 23:6-11, 15.
3. Lorsque Jésus fut conduit devant Pilate pour la deuxième fois, il chercha à Le relâcher: Matthieu 27:15-23; Luc 23:13-20; Jean 19:12.
4. Les clamours de la foule l'emportèrent: Matthieu 27:24-26.

COMMENTAIRE

Le plan

Deux jours avant la fête de la Pâque, les principaux sacrificeurs, les scribes et les anciens du peuple se réunirent dans le palais de Caïphe, le souverain sacrificeur, pour élaborer un plan de mise à mort de Jésus, sans soulever la foule. Ce fut peu après cela, que Judas négocia avec les principaux sacrificeurs, et consentit à trahir Christ pour trente pièces d'argent, tout comme Zacharie l'avait prédit: "Je leur dis: Si vous le trouvez bon, donnez-moi mon salaire; sinon, ne le donnez pas. Et ils pesèrent pour mon salaire trente sicles d'argent" (Zacharie 11:12). A partir de ce moment-là, Judas attendait son occasion. La nuit de la Pâque, Jésus était seul avec les douze disciples. Ce fut une occasion pour Judas. Christ lui avait dit qu'il était celui qui trahirait son Seigneur; mais cette nouvelle ne le retint pas. A la tête d'une foule armée que les principaux sacrificeurs lui avaient envoyée, Judas dit: "Salut, Rabbi" et il donna à Jésus un baiser.

Le Premier Jugement

Bien qu'il fût déjà nuit, les scribes et les anciens étaient assemblés pour déterminer comment Jésus pourrait être mis à mort. Ces hommes, sans nul doute, constituaient un quorum du conseil ou du Sanhédrin, qui était le tribunal suprême des Juifs. Il était illégal

aux membres du conseil de se réunir la nuit, mais ici, ils étaient en train de siéger pour juger l'Homme contre Lequel ils avaient conspiré. Le fait qu'ils avaient des préjugés contre Christ était suffisant pour les disqualifier d'agir, en tant que juges pour L'éprouver. Presque tout ce que le conseil fit pour juger Jésus fut contraire aux traditions qu'ils étaient censés faire observer.

De faux témoins par lesquels ils pouvaient porter des accusations contre Jésus devant le tribunal, furent recherchés, mais il fut difficile d'en trouver deux qui s'accordaient. "Enfin, il en vint deux qui dirent: Celui-ci a dit: Je puis détruire le temple de Dieu, et le rebâtir en trois jours" (Matthieu 26:60, 61). "Même sur ce point-là, leur témoignage ne s'accordait pas" (Marc 14:59). Etant donné que ces deux-là ne furent pas entièrement d'accord, leur témoignage fut sans aucune valeur selon la Loi. "Celui qui mérite la mort sera exécuté sur la déposition de deux ou de trois témoins; il ne sera pas mis à mort sur la déposition d'un seul témoin" (Deutéronome 17:6).

Jésus entendait ces témoins porter de fausses accusations contre Lui, mais Il ne dit pas un mot pour Sa propre défense. "Il a été maltraité et opprimé, et Il n'a point ouvert la bouche, semblable à un agneau qu'on mène à la boucherie, à une brebis muette devant ceux qui la tondent; il n'a point ouvert la bouche" (Esaïe 53:7).

Les règlements du Sanhédrin interdisaient à tout membre de jouer le rôle d'accusateur. Mais, ce fut avec le doigt d'accusation que leur chef, le souverain sacrificeur, dit: "Je t'adjure, par le Dieu vivant, de nous dire si tu es le Christ, le Fils de Dieu" (Matthieu 26:63). Etant ainsi invité à prêter serment, Christ rompit Son silence et répondit: "Tu l'as dit". La réponse de Jésus dans l'Evangile de Marc est: "Je le suis". Il était illégal d'incriminer tout individu sur sa propre déposition. En forçant Jésus à prêter serment pour répondre à cette question, ils Le contraignirent à faire Sa déposition afin qu'ils pussent L'incriminer.

Jésus fut unanimement reconnu coupable de blasphème sur vote, et Il fut jugé digne de mort sur Sa propre reconnaissance de ce qu'Il est le Christ, le Fils de Dieu. Cela ne pouvait pas être appelé blasphème, à moins que preuve fût faite qu'Il n'était pas le Messie. Aucune tentative ne fut faite pour établir que Sa déclaration était fausse. Nous comprenons, conformément à la loi juive, qu'au moins un des juges devait défendre l'accusé; ce juge était obligé par l'honneur à faire un suffrage de non-culpabilité. Un vote unanime de culpabilité dans des cas importants signifiait que le verdict était nul à défaut de défense. Ainsi, le premier jugement de Jésus était nul, parce que premièrement, un vote unanime de culpabilité fut fait par le tribunal; deuxièmement, les deux témoins ne s'accordaient pas contre Lui et troisièmement, la charge de blasphème ne pouvait pas tenir, parce que ce fut par Sa propre déposition qu'Il est le Fils de Dieu, et aucune preuve ne fut obtenue, qui démentit qu'Il est le Messie.

Le Second Jugement

C'était une question de loi , qu'en cas de peine capitale, une sentence de mort ne pouvait être prononcée qu'après deux jugements. Ces deux jugements devaient être séparés par un intervalle de temps d'une journée entière. Un prétexte de la légalité était soutenu par le fait d'attendre jusqu'au lever du jour pour le second jugement. Aucun témoin ne fut interrogé, et le tribunal enfreignit à nouveau la loi en exigeant à Jésus de faire une déposition contre Lui-même. Aucun des juges ne Le défendit. Le verdict

unanime de culpabilité qui fut conclu, fut nul à cause du manque de défense. Au lieu d'être acquitté, Jésus fut condamné à mort, parce qu'Il fut jugé coupable de blasphème.

Si, à ce moment-là, le Sanhédrin avait mandat de procéder à l'exécution de la sentence, Jésus aurait été, sans aucun doute, lapidé immédiatement. Le gouvernement Romain laissait aux tribunaux Juifs la liberté de régler leurs affaires civiles et religieuses, mais les offenses impliquant la vie ou la mort devaient être jugées devant le juge Romain. Le tribunal juif était arrivé à un verdict et avait prononcé une sentence qu'il n'avait pas le droit légal de prononcer ou d'exécuter. L'étendue de l'autorité du Sanhédrin dans ce cas nécessitait de conclure un acte d'accusation devant le juge Romain.

En Déstitution

Pendant qu'Il était en détention par le Sanhédrin, Jésus devait être traité de façon courtoise, mais plutôt, Il fut traité honteusement -- boursé au visage de crachats et roué de coups. Ceci ne fut pas seulement un manquement à un devoir imposé au tribunal par la loi, mais ce fut aussi une dégradation de la dignité de la plus haute cour de la nation Juive. Esaïe prophétisa au sujet de ce traitement: "J'ai livré mon dos à ceux qui me frappaient, et mes joues à ceux qui m'arrachaient la barbe; je n'ai pas dérobé mon visage aux ignominies et aux crachats" (Esaïe 50:6). Nous nous référons souvent à la Croix comme l'exemple de la souffrance de Christ pour nous, mais nombreuses étaient les souffrances qu'Il essuya avant d'atteindre la Croix. "Mais il était blessé pour nos péchés, brisé pour nos iniquités; le châtiment qui nous donne la paix est tombé sur lui, et c'est par ses meurtrissures que nous sommes guéris" (Esaïe 53:5).

Devant Pilate

Le Sanhédrin, étant parvenu à un verdict de culpabilité et à une sentence de mort pour raison de blasphème, lia Jésus et Le conduisit devant Pilate, le juge Romain. Le fort dosage des railleries dans le jugement fait par le Sanhédrin est facilement vu à partir des accusations portées contre Jésus par Pilate. Leur verdict de Sa culpabilité, pour raison de blasphème, fut totalement oublié. Jésus fut accusé de trahison envers le gouvernement Romain. Cette accusation parviendrait aux oreilles de Pilate, alors que les charges de blasphème ne le seraient pas parce que le blasphème n'était pas une violation à la loi Romaine. "Ils se mirent à l'accuser disant: Nous avons trouvé cet homme excitant notre nation à la révolte, empêchant de payer le tribut à César, et se disant lui-même Christ, roi" (Luc 23:2). Quel mensonge flagrant face aux paroles de Jésus: "Rendez donc à César ce qui est à César," (Matthieu 22:21). Pilate fit son premier acquittement dans les termes: "Je ne trouve rien de coupable en cet homme" (Luc 23:4).

Devant Hérode

Lorsqu'il fut dit à Pilate que Jésus était de la Galilée qui fut sous la juridiction d'Hérode, Pilate lui envoya Jésus. Devant Hérode, "les principaux sacrificateurs et les scribes étaient là, et l'accusaient avec violence" (Luc 23:10); mais Hérode ne trouva aucune faute en Jésus. Quand même Jésus fut déclaré innocent, "Hérode, avec ses gardes, le traita avec mépris, et après s'être moqué de lui, et l'avoir revêtu d'un habit éclatant, il le renvoya à Pilate" (Luc 23:11). Ce fut le second acquittement de Christ devant un tribunal Romain.

Devant Pilate, la Seconde Fois

"Pilate, ayant assemblé les principaux sacrificateurs, les magistrats, et le peuple, leur dit: Vous m'avez amené cet homme comme excitant le peuple à la révolte. Et voici, je l'ai interrogé devant vous, et je ne l'ai trouvé coupable d'aucune des choses dont vous l'accusez; ni Hérode non plus, car il nous l'a renvoyé, et voici, cet homme n'a rien fait qui soit digne de mort. Je le relâcherai donc, après l'avoir fait battre de verges" (Luc 23:13-16). Par ces paroles "non coupable," Pilate prononça son second verdict.

Si Pilate avait été un homme de noble principe, il aurait soutenu ses convictions et relâché Jésus. Au lieu de cela, les clamours de la foule prévalurent. "Pilate prononça que ce qu'ils demandaient serait fait" (Luc 23:24). Et agissant de la sorte, Pilate enfreignit cette splendide maxime légale de la loi Romaine qui dit: "Les vaines clamours de la populace ne doivent pas être considérées, si elles exigent l'acquittement d'un coupable ou la condamnation d'un innocent."

Mais, pire qu'une infraction à une maxime de la loi Juive et de la loi Romaine, Pilate enfreignit les lois du Ciel en refusant de rendre justice à Celui dont il a dit: "Je ne trouve aucun crime en Lui" (Jean 18:38), et en Le livrant à Ses ennemis pour qu'Il fût crucifié, craignant la colère de l'homme plus que la colère de Dieu. Ainsi, les Ecritures ont été accomplies, lesquelles déclarent: "Pourquoi les rois de la terre se soulèvent-ils et les princes se liguent-ils avec eux contre l'Éternel et contre Son oint?" (Psaume 2:2).

QUESTIONS

1. Citez quelques-uns des points pour lesquels les jugements de Jésus étaient illégaux.
2. Qui coupa l'oreille au serviteur du souverain sacrificateur ?
3. Quelles étaient les prophéties de l'Ancien Testament accomplies dans cette leçon ?
4. Citez les différents officiers devant lesquels Jésus fut amené.
5. Quelle partie du pays était sous la juridiction de Pilate ?
6. Il y a quatre Hérode cités dans le Nouveau Testament. Qu'est-il dit d'autre au sujet de cet Hérode? Où s'étendait sa juridiction?
7. De quoi le Sanhédrin déclara-t-il Jésus coupable ?
8. Quelles furent les accusations portées contre Jésus devant Pilate ?
9. Pilate trouva-t-il Jésus coupable ?
10. Pourquoi Pilate permit-il que Jésus fût crucifié?